

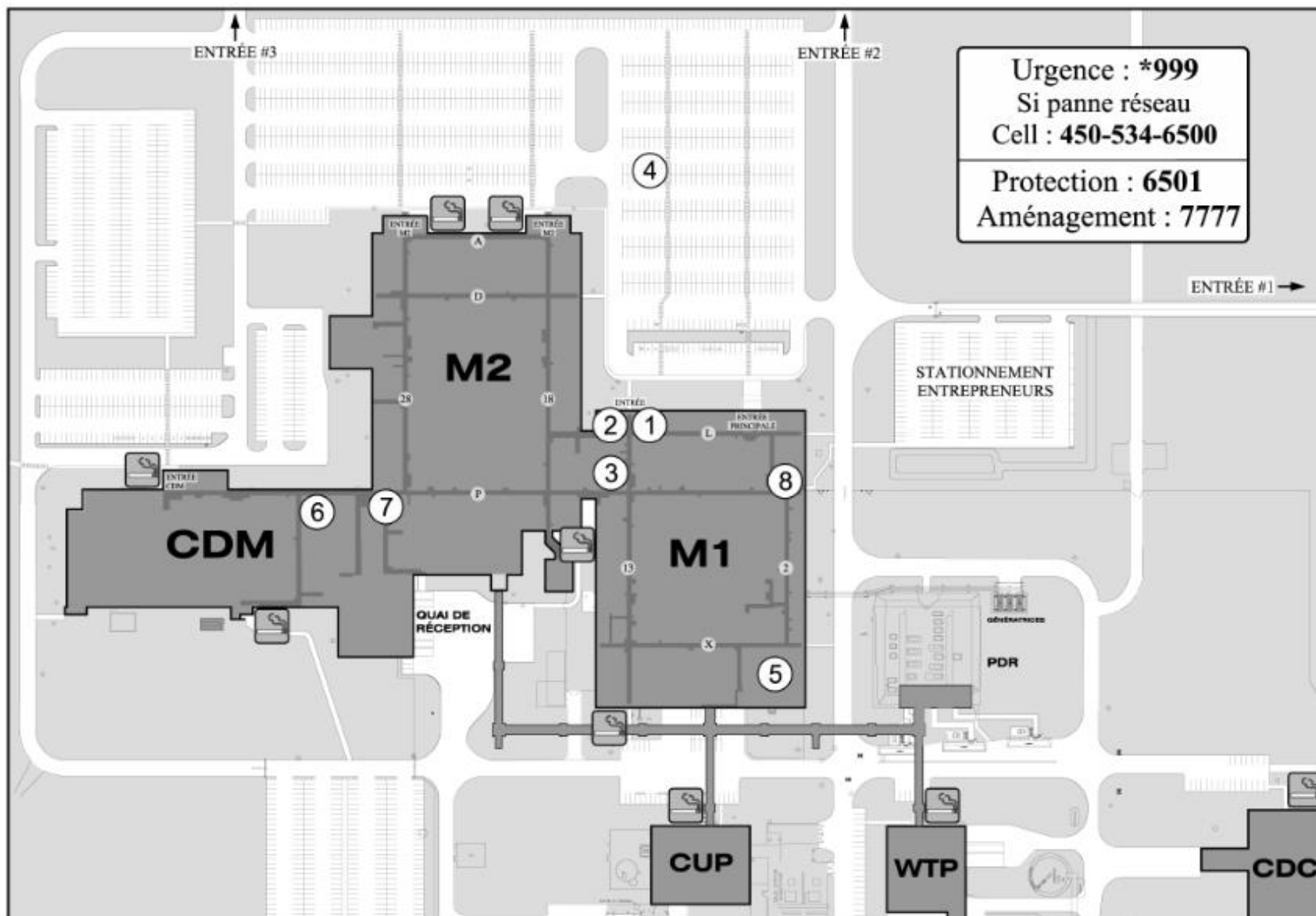


Usine de Bromont



**Guide de Sécurité**  
pour les entrepreneurs,  
les partenaires et les locataires


Règles en matière  
d'environnement, de santé et  
sécurité

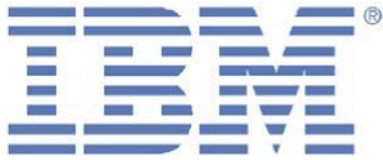


Urgence : \*999  
 Si panne réseau  
 Cell : 450-534-6500

---

Protection : 6501  
 Aménagement : 7777

- |                                 |                             |  |
|---------------------------------|-----------------------------|--|
| 1 - Service de protection       | 4 - Poteau rassemblement #4 | 7 - Salle de courrier  |
| 2 - Service ressources humaines | 5 - Cafétéria               | 8 - Entrée des entrepreneurs   |
| 3 - Service médical             | 6 - Casses-croûte           |  Endroits fumeurs |



# Guide de sécurité pour les entrepreneurs, les partenaires et les locataires.

Règles en matière d'environnement, de santé et de sécurité

**IBM Canada Ltée**  
Usine de Bromont  
23, boulevard de l'Aéroport  
Bromont (Québec)  
J2L 1A3

## **BIENVENUE À L'USINE D'IBM CANADA LTÉE À BROMONT**

Soucieuse de la qualité de ses produits, de l'environnement ainsi que de la santé et de la sécurité de son personnel et de ses visiteurs, IBM Canada vous considère comme des partenaires importants pour le bon fonctionnement de l'entreprise. C'est pourquoi elle compte sur votre participation tous les jours dans la prévention des accidents et la protection de l'environnement.

Tous les travaux effectués dans un établissement d'IBM Canada doivent être faits de façon sécuritaire, c'est-à-dire conformément aux normes et aux politiques de sécurité d'IBM Canada, aux exigences de sécurité de votre employeur et aux lois du Québec.

Nous avons préparé ce guide pour vous aider à effectuer vos travaux de façon sécuritaire pendant votre séjour parmi nous. Veuillez le lire attentivement afin de bien comprendre les ressources et les autorisations nécessaires au moment des travaux et le conserver avec vous pour toute référence future.

Toute dérogation au contenu de ce guide doit être préalablement approuvée par le service de gestion environnementale et le service de santé au travail de l'usine d'IBM Canada Ltée à Bromont

- ✓ Prendre note que le terme entrepreneur dans ce guide est employé pour représenter tout entrepreneur, sous-traitant, partenaire ou locataire présents dans un milieu de travail appartenant ou contrôlé par IBM.

### **Confirmation de l'entrepreneur**

**Je confirme avoir pris connaissance du Guide de sécurité et je m'engage à respecter les règles qui y sont décrites.**

**Signature:** \_\_\_\_\_

**Entreprise:** \_\_\_\_\_

**L'entrepreneur doit conserver ce guide en sa possession en tout temps.**

# TABLE DES MATIÈRES

## Les responsabilités

Les entrepreneurs	5
Le représentant d'IBM Canada Ltée	5

## Urgence

En cas d'urgence	6
Évacuation	6
Accident/blessure	6
Code bleu	6

## Règles de conduite sur le site

Arrivée à l'usine	7
Carte d'identité	7
Protection des accès	7
Usage du tabac	7
Aires de repas	7
Tenue vestimentaire	7

## Règles d'accès

Branchement sur le réseau informatique	8
Travaux dans les environnements contrôlés de fabrication	8
Entrée et sortie du matériel	9

## Sécurité au travail

Port de bijoux	10
Équipements de protection individuel (EPIs)	10
Sécurité dans les corridors	10
Outils	10
Entretien des lieux	11
Affichage de prévention	11
Ouverture de plancher	11

## Travaux à risque

Tableau des travaux à risque	12
Amiante	13
Transport de matériel	13
Espaces clos	13
Travaux électriques	14
Travail sur du matériel électrique sous tension	14
Cadenassage	15
Gréage et levage	15
Produits chimiques	16
Radiation	17
Travail à chaud	17
Travaux en hauteur	17

## Aide-mémoire 19

## **Les responsabilités**

### **Les entrepreneurs**

Tous les entrepreneurs affectés à nos projets coopéreront et respecteront le programme de santé et de sécurité d'IBM Canada Ltée.

Tout entrepreneur qui travaille sur un site IBM doit prendre connaissance de ce « Guide de sécurité » et doit en confirmer la lecture en apposant sa signature en page 2.

Tous les entrepreneurs observeront et respecteront les lois, les règlements généraux et les règlements spécifiques aux lieux de travail.

### **Le représentant d'IBM Canada Ltée**

Le représentant d'IBM Canada Ltée agit à titre d'intermédiaire entre votre superviseur et IBM. Votre superviseur ne devrait accepter que les instructions et les consignes du représentant d'IBM.

Tous les employés d'IBM ont le droit d'arrêter l'exécution de travaux qui ne sont pas sécuritaires ou qui peuvent mettre en danger la santé et la sécurité des employés d'IBM ou des entrepreneurs.

Le représentant d'IBM doit promouvoir la sécurité en tout temps et veiller à la délivrance des différents permis nécessaires à l'exécution des travaux.

Il doit travailler conjointement avec le superviseur (i.e. le responsable) afin d'assurer le respect des lois, règlements et autres règlements propres aux lieux de travail.

Il doit s'assurer que les accidents sont signalés à temps à la direction.

Il doit avoir suivi le cours #58 (Le représentant IBM) disponible dans IsoVision.

Enfin, il doit s'assurer que les entrepreneurs respectent les consignes du présent guide d'IBM Canada Ltée.

## **URGENCE**

**EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ le \*999 . En cas de panne du réseau, avec un cellulaire composez le 450-534-6500.**

Est considéré une urgence tous accident, incident, blessure, éclaboussure chimique, déversement ou fuite (supérieur à 500ml) ou incendie.

Signalez immédiatement tous les événements au représentant IBM.

### **Évacuation**

Une demande d'évacuation du lieu de travail peut être faite par le système d'annonce publique, l'activation d'une cloche d'incendie ou d'un gyrophare rouge.

Dans tous les cas d'évacuation vers l'extérieur, dirigez-vous au poteau 4 dans le stationnement de l'édifice M-1.

### **Accident / blessure**

En cas de blessure, les employés d'un entrepreneur peuvent recevoir les premiers soins du service médical situé à la colonne N13.

### **Code bleu**

Code bleu est le message diffusé par le système d'appel public pour identifier une alerte au tireur actif ou au confinement barricadé. Lorsque le message est diffusé, vous devez:

- Rester sur place dans votre local, barricader portes et fenêtres et attendre le message public qui vous demandera d'évacuer.
- Évacuer en posant les mains sur la tête une fois à l'extérieur.

Pour communiquer toute anomalie au service de la protection situé à la colonne L-13 dans l'édifice M1, composez le 6501.

## **RÈGLES DE CONDUITE SUR LE SITE**

### **Arrivée à l'usine**

Les limites de vitesse et les règlements de circulation affichés chez IBM doivent être respectés. Tout véhicule d'entrepreneur doit être garé dans le stationnement des entrepreneurs. Il est interdit de stationner aux endroits réservés ou sur les voies d'accès.

### **Carte d'identité**

Le port de la carte d'identité IBM est obligatoire et cette dernière doit être à la vue en tout temps. Il est interdit de prêter sa carte d'identité IBM à une autre personne. Le talonnage est interdit chez IBM (aux entrées de l'usine, dans les secteurs, etc.) Toute perte de la carte d'identité doit être signalée immédiatement au service de la protection.

### **Protection des accès**

Il est interdit d'entrer dans un secteur autre que celui identifié pour les travaux. Les sorties d'urgence doivent être utilisées uniquement dans les cas d'urgence. Les portes verrouillées de l'extérieur (sorties d'urgence) ne doivent pas être ouvertes, à moins d'en avoir reçu l'autorisation du service de la Protection d'IBM.

### **Usage du tabac**

Il est interdit de fumer à l'intérieur des établissements d'IBM, dans les entretoits ainsi que sur les toits. Des espaces spécifiques à l'extérieur sont mis à la disposition des fumeurs. Prenez note que certaines espaces de fumeurs sont fermées entre le 15 novembre et le 1<sup>er</sup> avril.

### **Aires de repas**

Il est interdit de boire et de manger dans tous les secteurs de fabrication, à l'exception des aires de repos et des endroits prévus à cet usage (p. ex. cafétéria et casse-croûte).

Les entrepreneurs peuvent utiliser les services de la cafétéria et du casse-croûte.

### **Tenue vestimentaire**

Le port de la camisole, de culottes courtes et de casquette n'est pas accepté dans l'usine.

Du 15 novembre au 1<sup>er</sup> avril, les chaussures extérieures doivent être laissées au vestiaire ou recouvertes d'un couvre-chaussure pour circuler dans l'usine.

## **RÈGLES D'ACCÈS**

### **Branchement sur réseau informatique**

Les personnes ayant une carte d'accès à bande rouge (visiteur), doivent être accompagnées en tout temps. Tout accès au réseau de la part de ceux-ci doit être supervisé par l'accompagnateur, pour s'assurer que seule l'information requise pour le besoin d'affaire est consultée.

L'entrepreneur ayant une carte d'accès à bande jaune peut se brancher au réseau aux conditions suivantes :

- Pour des raisons de sécurité informatique, il est interdit de brancher un ordinateur personnel, un ordinateur portable ou tout autre équipement informatique n'appartenant pas à IBM ailleurs que sur les câbles ORANGES identifiés à cet effet. Même si la connexion ne sert qu'à la navigation sur Internet, les autres prises réseaux ne doivent être utilisées qu'avec du matériel appartenant à IBM et respectant les normes de sécurité ITCS d'IBM.
- Pour utiliser du matériel informatique appartenant à IBM, la personne doit avoir l'autorisation de la direction IBM. Elle doit aussi prendre connaissance des règles de sécurité contenues dans ITCS300 (w3/itcs300f) et les appliquer.

Les personnes non IBM ayant une carte d'accès à bande jaune mais n'étant pas sous contrat avec IBM (ex partenaire ou locataire) doivent limiter leur accès au réseau aux besoins d'affaire et une entente de confidentialité (i.e. CDA) doit être en place.

Pour toute consultation de l'information IBM CONFIDENTIEL, une entente de confidentialité (i.e. CDA) doit être en place.

### **Travaux dans les environnements contrôlés de fabrication.**

Tout entrepreneur travaillant sur le plancher de fabrication pouvant être en contact avec les produits ou entrant leur outil de travail, doit suivre obligatoirement le cours ESD chez IBM.

Le port de chaussures ESD ou de talonnières est obligatoire lors de la manutention des pièces dans les secteurs de fabrication.

Tout entrepreneur travaillant sur le plancher de fabrication et pouvant être en contact avec le produit doit suivre obligatoirement le cours ESD chez IBM (cours 0233).

Pour la protection de nos produits de fabrication d'IBM, il est interdit de toucher ou de manipuler les produits retrouvés sur la ligne de production. Veuillez rester

à plus de 12 pouces de ceux-ci. Les chariots et les produits doivent être déplacés par un responsable d'IBM. Ne jamais altérer, modifier ou enlever les protections ESD sans l'approbation du coordonnateur du programme.

Toute personne entrant dans un secteur avec environnement contrôlé doit s'habiller selon les consignes identifiées dans la salle d'habillage du secteur.

L'habillement de salle contrôlée doit être retiré lorsqu'on travaille dans une tente.

Lorsqu'il n'est pas utilisé, le sarrau doit être entreposé dans un sac de plastique fermé. Lorsqu'il est souillé ou brisé, il doit être remplacé.

### **Entrée et sortie du matériel**

Tous les articles apportés sur la propriété d'IBM ou emportés de la propriété d'IBM sont susceptibles d'être inspectés.

Tous matériel, équipements, coffre à outils ayant plus de 1pi<sup>3</sup> doit transiger par le quai du CDM et ce sans exception.

Tout matériel utilisé lors de travaux (câbles, bouteilles, produits chimiques commerciaux, etc.), doit être dirigé vers le quai du CDM aux fins d'identification, d'approbation et d'étiquetage.

Lors de la sortie du matériel par une porte qui n'est pas sous alarme, veuillez en aviser votre représentant IBM ou coordonnateur de chantier afin d'obtenir un laissez-passer, à l'exception de coffre d'outils et de consommables en vrac courantes d'une valeur total inférieur à 100\$ (ampoules, vis, tubes...)

Tout autre matériel sorti par le quai CDM doit être accompagné d'un bordereau d'expédition sauf les produits chimiques

Tout matériel facilement transportable à la main (moins de 1pi<sup>3</sup>) peut-être transigé par la porte des entrepreneurs M-1 P01.

Veuillez aviser votre représentant et/ ou coordonnateur pour obtenir un laissez-passer pour sortir le matériel de l'usine.

Dans les secteurs de fabrication, l'utilisation des appareils d'enregistrement (téléphones cellulaires, caméra web, etc...) n'est pas autorisée. À l'extérieur des secteurs de fabrication, vous pouvez utiliser des appareils d'enregistrement, y compris des téléphones portables ou des caméras Web, à condition que leur utilisation n'entraîne pas la divulgation d'informations confidentielles ou propriétaires, ne viole pas la loi applicable et ne porte pas atteinte à la vie privée d'autrui.

## **SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

### **Port de bijoux**

Le port de bijoux apparent est interdit lors de l'exécution de travaux dans les secteurs de fabrication à l'exception du perçage avec goupille.

Le bracelet médical est accepté et doit être non conducteur pour les personnes en contact avec l'électricité.

### **Équipements de protection individuel (EPIs)**

Les EPIs doivent être fournis par l'employeur. Vous ne devez pas utiliser les EPIs appartenant à IBM, à moins d'une entente spécifique avec votre représentant IBM.

Le port de lunettes avec écrans latéraux et souliers de sécurité sont obligatoires sur les planchers de fabrication et endroits connexes. Pour les chantiers de construction, le casque protecteur s'ajoute à ces EPIs.

Le port d'un équipement de protection individuel (EPI) est obligatoire selon les tâches effectuées.

### **Sécurité dans les corridors**

Cédez le passage au véhicule d'urgence, il a la priorité.

Circulez à droite dans les conditions normales et ne pas doubler un chariot élévateur.

Aux intersections, ralentissez et utilisez les miroirs comme outil de sécurité. Ne pas franchir la zone de travail du cheminot (train).

L'accès aux portes de sortie et autres doivent être libre en tout temps (sorties d'urgences, salle de bain, salle de réunion, portes d'entrées de secteur, ascenseurs et escaliers).

Le matériel ou les équipements qui sont laissés dans les corridors ne doivent pas nuire à la circulation normale, spécialement durant les heures d'affluence.

### **Outils**

Les outils manuels et mécaniques doivent être en bon état. IBM se réserve le droit de retirer tout outil non conforme.

Toute personne travaillant avec un appareil électrique dans un secteur de fabrication doit utiliser les prises de courant identifiées d'une étiquette verte avec un casque de construction car ce circuit est déjà protégé par un disjoncteur de détection de fuite à la terre (DDFT/GFCI). Dans les autres endroits de l'usine, si ce type de prise n'est pas disponible, toutes les rallonges utilisées à l'intérieur comme à l'extérieur des bâtiments doivent être munies d'une protection de détection de

fuite à la terre (DDFT/GFCI).

Des outils et des lampes de poche anti-étincelles (intrinsèques) sont exigés là où il y a manutention de solvants inflammables ou risque d'explosion.

### **Entretien des lieux**

Il est interdit de déplacer, bloquer, déménager ou rendre inaccessible le matériel de protection contre les incendies, de premiers soins, les couvertures **anti-feu**, les civières, les douches oculaires et les douches d'urgence.

Les clous en saillie d'un morceau de bois doivent être arrachés ou repliés.

Les matériaux de rebuts et tous les autres débris doivent être enlevés des lieux du travail à la fin de chaque quart de travail.

L'entreposage de débris, d'outils ou de matériel au-dessus de la tête est interdit. Aucun matériau libre ne doit être laissé au-dessus des plafonds suspendus.

### **Affichage de prévention**

Respecter les affiches de prévention, de protection, de sécurité ainsi que les barrières qui sont en place.

L'entrepreneur doit fournir des barricades, barrières ou autres articles chaque fois qu'une telle protection est nécessaire dans le cadre de ses travaux.

Lorsque des affiches ou des barricades n'assurent pas la protection appropriée, veuillez utiliser des signaleurs.

### **Ouverture de plancher**

Les ouvertures de plancher doivent être entourées de barrières ou de garde-corps. Si on utilise un recouvrement, celui-ci doit supporter deux fois le poids d'un piéton ou d'un véhicule et doit être fixé de manière à ce qu'il ne se déplace pas.

## TRAVAUX à RISQUES

Les types de travaux suivants considérés à risque nécessitent un permis ou une formation spécifique.

TYPÉ	PERMIS IBM REQUIS	FORMATION LÉGALE REQUISE FOURNIE PAR L'EMPLOYEUR	FORMATION INTERNE REQUISE FOURNIE PAR IBM
Amiante	Permis amiante	Sécurité avec l'amiante, RSST s 9.1	Permis pour travaux d'amiante 0235
Transport de matériel	Non	Chariot élévateur RSST s 23	Non
Espaces clos	Permis pour espace clos	Travail en espace clos, RSST s 26	Permis pour espace clos 0234
Travaux électrique	Travaux sous tension	Carte de compétence	Procédure de travaux sous tension 0236
Cadenassage	Carte Danger	Non	Procédure de cadenassage 0237
Excavation	Non	Non	Non
Gréage et levage	Non	Non	Non
Tours d'eau	Non	Non	Risques et précautions aux tours d'eau 0116
Produits chimiques	Autorisation chimique	SIMDUT, LSST s 5 TMD	Produits chimiques critiques 0239 * Travaux avec HF 0240 * Travaux avec HCL 0241 * Travaux avec Cyanures 0242 * Travaux avec acide formique 0427* Travaux avec TMAH 0510*
Radiation	Non	Certificat d'opérateur, Loi sur la sécurité et la réglementation nucléaires	Non
Travail à chaud	Permis de travail à chaud	Non	Permis de soudure 0019
Travaux en hauteur	Non	Non	Procédure de travail en hauteur 0238

\*: Vous devez avoir suivi ces cours pour accéder aux secteurs où se trouvent ces produits chimiques.

## **Amiante**

Une attestation de la réussite à un programme de formation et d'information conforme au code de sécurité pour les travaux de construction doit être fournie pour tous les travailleurs impliqués dans des travaux avec des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.

Lors de travaux avec des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, il est obligatoire d'être en possession d'un permis délivré par IBM. Le permis doit être disponible à l'endroit où le travail est effectué.

## **Silice**

Lors de travaux avec des matériaux susceptibles de contenir de la silice (béton, brique, mortier, etc.), il est obligatoire de:

- i. contrôler l'émission de poussières en utilisant des outils avec apport d'eau ou de capter les poussières à la source;
- ii. délimiter les zones de travail à risque afin de tenir à l'écart les personnes qui ne participent pas aux tâches;
- iii. porter un équipement de protection respiratoire.

## **Transport de matériel**

Une attestation de la réussite à un programme de formation conforme au règlement sur la santé et la sécurité du travail doit être fournie pour tous les travailleurs susceptibles de conduire un chariot élévateur.

Tout conducteur doit s'assurer que la vitesse de son véhicule ne dépasse pas 6km/h et ne compromet pas la sécurité des piétons.

Arrêter et actionner l'avertisseur sonore aux intersections des corridors. Veuillez laisser passer les piétons.

Tout déplacement de matériel, de chariot manuel ou de bac doit se faire de façon sécuritaire. La charge ne doit pas obstruer la vue du manipulateur lors de son déplacement.

Les tuyaux, les conduits et les autres matériaux mesurant plus de 3 mètres (10 pi) doivent être transportés par deux personnes tenant chacune une extrémité.

## **Espaces clos**

Tout travailleur susceptible de travailler dans un espace clos doit être une personne qualifiée pour le travail en espace clos, tel que défini par le règlement sur la santé et la sécurité du travail.

Avant d'entrer dans un espace clos, il est obligatoire d'être en possession d'un permis délivré par IBM. Le permis doit être disponible à l'endroit où le travail est effectué.

L'équipement nécessaire à l'exécution de travaux dans un espace clos ainsi que les équipements de protection individuel doivent être fournis par l'entrepreneur effectuant les travaux.

Une vérification de l'atmosphère est exigée avant d'entrer dans un espace clos.

Pour tout travail présentant un danger de contamination de l'air, une surveillance continue de l'atmosphère est exigée.

Une personne de garde, à l'extérieur de l'ouverture, est nécessaire lorsque l'espace clos est occupé.

### **Travaux électriques**

Une autorisation doit être obtenue d'IBM Canada avant de manipuler des interrupteurs ou des disjoncteurs. Les ordres de fermeture d'alimentation et d'étiquetage sont exigés avant le commencement du travail.

Les commutateurs électriques doivent être cadenassés avant le commencement des travaux, sous la surveillance d'IBM. Les circuits doivent être vérifiés à l'aide d'un voltmètre ou de tout autre appareil approprié avant le début de tous les travaux électriques. S'il est impossible de cadenasser ou verrouiller le commutateur, isoler la partie à risque (sous tension) pour éviter tout contact accidentel.

La mise à la terre de toutes les pièces métalliques des appareils fixes, portatifs ou enfichables est obligatoire.

Les cordons de rallonge 120 volts doivent être du type à trois fils et protégés contre tout dommage. Les cordons usés ou effilochés ne doivent pas être utilisés. IBM Canada se réserve le droit de faire retirer tout outil, rallonge ou dispositif non conforme.

Les ampoules découvertes aux dispositifs d'éclairage temporaires doivent être protégées contre tout contact accidentel, sauf lorsque les ampoules sont profondément enchâssées dans le réflecteur. Les lumières temporaires ne doivent pas être suspendues par des cordons électriques, à moins que ces derniers ne soient conçus à cette fin.

### **Travail sur du matériel électrique sous tension**

Tout travail électrique sous tension doit être exécuté conformément à la norme CSA Z462.

Aucun travailleur ne doit travailler sur ou près des pièces de matériel ou de conducteurs exposés sous tension, à moins que :

- a) l'appareillage / le fil ne fasse l'objet de test ou de diagnostic des anomalies ; ou
- b) ce ne soit impossible de débrancher l'appareillage ou les conducteurs électriques de la source d'alimentation.

Si des travaux doivent être exécutés dans les conditions a) ou b) indiquées ci-dessus, la règle suivante doit être respectée:

L'accès d'un local, d'une enceinte ou d'un panneau contenant des composantes électriques exposées sous tension doit présenter une affiche d'avertissement du danger bien en vue qui interdit l'entrée par des personnes non autorisées.

Si des travaux doivent être exécutés dans les conditions b) indiquées ci-dessus, les règles suivantes doivent être respectées:

- i) Le superviseur immédiat doit être avisé et une approbation doit être obtenue du représentant IBM. Selon la nature des travaux à effectuer, le représentant IBM déterminera les procédures à suivre. S'il s'agit d'un travail dont IBM a déjà évalué les risques et établi les procédures, celles-ci seront communiquées à l'entrepreneur. Sinon, l'entrepreneur devra obtenir un permis émis par le représentant IBM. Ce permis évaluera les risques et établira les procédures à suivre;
- ii) Seul un électricien qualifié détenant une licence réalisera le travail (un apprenti ne doit jamais effectuer ces tâches);
- iii) Le travailleur doit utiliser des gants de caoutchouc, tapis, écrans et autres dispositifs et procédures de protection approuvés adéquats pour assurer sa protection contre les chocs électriques et les brûlures pendant le travail;
- iv) Un travailleur compétent en mesure de reconnaître les dangers et d'assurer le secours, y compris de donner le massage cardiaque (RCR), doit être disponible et être en mesure de voir le travailleur qui exécute les travaux.

## **Cadenassage**

Les entrepreneurs pouvant être exposés à un risque doivent être informés des pratiques de cadenassage propre à IBM.

Un entrepreneur certifié à nos postes et travaillant en cogestion avec l'équipe IBM peut cadenasser de façon autonome en utilisant et appliquant les directives de la fiche de cadenassage ou des documents internes 1189 et 1192 dont il a accès dans IsoVision.

Le responsable IBM du projet comme un entrepreneur certifié à nos postes peut déléguer l'exécution physique du cadenassage en remettant la fiche de cadenassage à un entrepreneur désigné mais non certifié pour procéder à l'arrêt de l'équipement, poser le

cadenas et la carte de danger. Toutefois, il conservera la responsabilité de propriétaire de l'intervention.

Tout groupe d'entrepreneur doit posséder des cadenas uniques identifiés à leur groupe. Un cadenas personnel additionnel est requis pour tout travailleur pouvant être exposé à un risque.

Pour un travail de courte durée (même quart de travail), impliquant un seul intervenant, seul le cadenas personnel de ce dernier pourra être apposé. Si le travail excède le quart de travail l'intervenant devra retirer son cadenas personnel et apposer celui de son groupe d'entrepreneur.

Une autorisation doit être obtenue d'IBM Canada avant de manipuler des vannes sur la tuyauterie. Les vannes doivent être cadenassées et étiquetées avant le commencement de travaux, sous la surveillance d'IBM. Les pressions résiduelles doivent être relâchées avant le début de tous les travaux de plomberie.

### **Gréage et levage**

Tout dispositif de levage utilisé à l'intérieur de l'usine pour le transport des matériaux doit être approuvé par IBM. L'utilisation de treuils et d'appareils de levage appartenant à IBM doit être autorisée par IBM.

La zone exposée à la charge en mouvement doit être délimitée et contrôlée et aucune personne ne doit s'y trouver durant le déplacement d'une charge.

Tous les équipements et matériels utilisés pour le levage doivent être inspectés et en bon état avant chaque utilisation.

### **Produits chimiques**

#### **I) AUTORISATION DES PRODUITS CHIMIQUES**

Avant d'entrer un produit chimique sur la propriété d'IBM, l'entrepreneur doit avoir reçu l'autorisation du représentant, au préalable. Pour ce faire, l'entrepreneur devra fournir le nom du produit chimique (une liste, au besoin) ainsi qu'une fiche signalétique à son représentant afin que celui-ci présente une demande d'autorisation au service de gestion des produits chimiques. Il faut prévoir un délai de cinq jours pour finaliser l'autorisation.

Les produits chimiques des entrepreneurs qui ont été autorisés doivent être utilisés uniquement par ceux-ci et non par les employés d'IBM.

## II) IDENTIFICATIONS DES PRODUITS CHIMIQUES

Tous les produits chimiques incluant les déchets de produits chimiques appartenant à un entrepreneur se trouvant sur la propriété d'IBM doivent porter une étiquette d'identification fournie par IBM. Les étiquettes sont disponibles aux différentes entrées de l'usine. Elles doivent être dûment remplies par l'entrepreneur. Les étiquettes défraîchies doivent être remplacées.



Le formulaire est rectangulaire avec un titre 'IDENTIFICATION' en haut au centre. Il contient trois zones de saisie : 'Nom du produit chimique' et 'Date d'entrée' sur la première ligne, et 'Nom de l'entreprise' sur la deuxième ligne. En bas à gauche, il est noté 'F 127 (Rev-10-2000)' et en bas à droite, 'Pour plus d'information, consulter la fiche signalétique'.

## III) FICHES SIGNALÉTIQUES

Les entrepreneurs doivent avoir des fiches signalétiques conformes au SIMDUT pour leurs produits présents sur le site d'IBM. Ces fiches doivent être disponibles en tout temps.

## IV) ENTREPOSAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

Tout produit chimique d'un entrepreneur doit être entreposé dans un endroit désigné par le représentant d'IBM qui aura préalablement obtenu l'approbation du service de gestion des produits chimiques.

Tout liquide inflammable doit être entreposé dans des contenants de sécurité approuvés, en bon état et munis d'un dispositif anti-retour de flamme portant le sceau de Factory Mutual, d'Underwriters Laboratories (UL) ou de l'ACNOR.

## V) DÉCHETS DE PRODUIT CHIMIQUES

Les déchets de produits chimiques appartenant aux entrepreneurs, identifiés dangereux selon les lois et règlements en vigueur, doivent être disposés chez un fournisseur approuvé par IBM Canada ou être géré par IBM Canada. Pour toutes questions, veuillez communiquer avec votre représentant IBM.

Il est strictement interdit de déverser des substances chimiques dans un égout, une canalisation ou les poubelles d'IBM.

## VI) SÉCURITÉ AVEC LES PRODUITS CHIMIQUES

La formation sur le SIMDUT est requise pour les entrepreneurs en contact avec des produits chimiques sur le site d'IBM.

Si l'entrepreneur doit accéder à une zone désignée à risque (COC), il doit suivre la formation IBM reconnue.

L'entrepreneur doit utiliser un produit chimique dans le respect des recommandations de la fiche signalétique du produit.

Les équipements de protection individuel doivent être fournis par son employeur.

## VII) BOUTEILLES DE GAZ COMPRIMÉ

Toute bouteille de gaz comprimé doit être inspectée et approuvée. Elle doit en outre porter le marquage du test hydrostatique respectant les normes en vigueur.

Toute bouteille de gaz comprimé utilisée à l'usine doit être munie de l'étiquette IBM (n/p 9211-0) indiquant si elle est vide, pleine ou en cours d'utilisation. Consultez le représentant et/ou le coordonnateur pour obtenir cette étiquette.

Les bouteilles de gaz vides et pleines doivent être entreposées séparément et loin d'une source de chaleur ou d'une flamme.

Les capuchons de soupapes doivent être en place lors du transport, du déménagement ou de l'entreposage des bouteilles de gaz.

Toutes les soupapes des bouteilles doivent être fermées lorsque le travail est terminé ou que les bouteilles sont vides et déplacées.

Utilisez un chariot approprié pour le transport des bouteilles.

Toutes les bouteilles de gaz comprimé doivent être attachées (à l'aide d'une corde ou d'une chaîne) en position verticale, sauf lorsqu'elles sont hissées ou transportées.

**Lorsqu'il y a une fuite de gaz dans les conduites, évacuez le secteur et composez le \*999.**

## Radiation

L'utilisation d'appareils émettant des radiations (UV, RF, MO, IR, laser, rayons-X) ou contenant des matières radioactives doit être autorisée par le service de santé au travail.

## **Travail à chaud**

Lors de travaux de soudage, il est obligatoire d'être en possession d'un permis délivré par IBM.

Pour tous travaux de soudure effectués dans l'entreplafond, un écran de protection devra être installé pour éviter toute dispersion de résidus de soudure au sol.

Des prises électriques cadenassées sont disponibles pour les soudeuses dans les différents secteurs. Communiquez avec le coordonnateur de projet pour obtenir l'autorisation de les utiliser.

Le soudage d'aluminium à haute fréquence est défendu.

Toute utilisation de chaufferettes au propane nécessite l'autorisation d'IBM. Les chaufferettes doivent être approuvées par Factory Mutual (FM), l'Association canadienne de normalisation (ACNOR, CSA) ou Underwriters Laboratories (UL, ULC).

## **Travaux en hauteur**

Le port du harnais de sécurité est obligatoire pour tous travaux à plus de 3 mètres (10 pi) de hauteur (échelles, au-dessus du sol ou du plancher, entreplafonds, échafauds portatifs et bascules), si des garde-corps ne sont pas utilisés. Le harnais de sécurité et son assujettissement (longe) sont fournis par l'entrepreneur.

Lors de déplacement en hauteur, le travailleur doit utiliser deux longues lui permettant de maintenir en tout temps un point d'attache.

Les points d'ancrage autorisés et certifiés dans l'entretoit sont:

- Colonnes verticales en H
- Poutrelles inférieures ou supérieures de toutes les fermes de toit
- Lignes de vie permanentes
- Lignes de vie temporaires (fournies par le maître d'oeuvre)

Il est interdit de décrocher, modifier ou compromettre l'intégrité d'une ligne de vie permanente sans avoir obtenu l'autorisation d'IBM.

Il est interdit de se rendre sur le toit pour exécuter des travaux sans avoir obtenu l'autorisation d'IBM. Cette autorisation n'est valable que pour une journée. La personne doit être munie d'un émetteur-récepteur fonctionnel en tout temps si elle est seule.

Respecter une distance de 3 mètres (10pi) du rebord du toit d'un point de chute supérieur à 3 mètres, à moins qu'un garde-corps soit présent ou que des équipements de protection

adéquats ne soient utilisés (filet, harnais et ligne de vie).

Pour tous travaux non liés aux cheminées d'évacuation, le personnel doit se tenir à une distance minimale de 3 mètres (10 pi) de ces cheminées.

Il est interdit de monter des équipements lourds ou vibrants sur le toit sans avoir obtenu l'autorisation d'IBM.

Toute utilisation de dispositifs de levage des matériaux et d'équipement sur le toit doit être autorisée par le représentant IBM.

## Aide-mémoire

### Représentant d'IBM

- Avoir suivi le cours #58 « Le représentant IBM ».
- Avoir suivi les cours de formation internes IBM applicables aux tâches supervisées (espaces clos, amiante, soudure, cadénassage et excavation/gréage, HF et risques liés au placage, SIMDUT, etc.).
- Délivrer les permis de travaux à risque (espace clos, amiante, travail à chaud, travaux sous tension et autorisation chimique) ou Fiche de cadénassage.
- Obtenir un laissez-passer ou un bordereau d'expédition;
  1. Outils de travail
  2. Matériel de construction ou autres (SI)
- Obtenir la ou les fiches signalétiques des produits chimiques des entrepreneurs et s'assurer que ces produits sont autorisés par IBM (MSDSPPro).
- Délivrer la ou les fiches signalétiques des produits IBM aux entrepreneurs, le cas échéant.
- Documenter tout incident (médical, environnemental ou de matériel).
- S'assurer que l'entrepreneur a lu le Guide de sécurité et signé la confirmation de lecture dans le guide.
- S'assurer que chaque entrepreneur a son Guide de sécurité en sa possession.

### Entrepreneur

- Avoir lu le Guide de sécurité et signé la confirmation de lecture dans le guide.
- Avoir le Guide de sécurité en sa possession en tout temps.
- Connaître et respecter les consignes contenues dans le présent guide.
- Respecter les lois et règlements en matière de santé et de sécurité au travail.
- Informer le représentant et/ ou le coordonnateur de l'introduction de matériaux.
- Informer le coordonnateur de l'utilisation et de l'introduction de produits chimiques.
- Remettre la ou les fiches signalétiques des produits chimiques utilisés.
- Avoir reçu la formation interne des processus chez IBM, si requis (amiante, espace clos, travaux électriques, cadénassage, produits chimiques contrôlés, HF, cyanure, HCL, TMAH, travaux en hauteur).
- Posséder une certification, si requis, sur la « sécurité sur les chantiers de construction ».
- Posséder une certification, selon les travaux (amiante, conduite des appareils de levage, espaces clos, travaux électriques, SIMDUT, transport des matières dangereuses, radiation)
- Posséder tous les équipements de protection individuel selon les tâches (harnais, casques, lunettes, bottes, écrans, gants, etc.).
- Signaler tout incident à son superviseur et au représentant d'IBM.
- Conserver les lieux propres après l'exécution des travaux.

- Porter une attention spéciale à la gestion des rejets de chantier.  
Parler à votre représentant IBM pour avoir les consignes de triage et de manutention.

## Politique environnementale et énergétique de l'entreprise

IBM s'est engagée à faire preuve de leadership en matière de protection de l'environnement dans l'ensemble de ses activités commerciales.

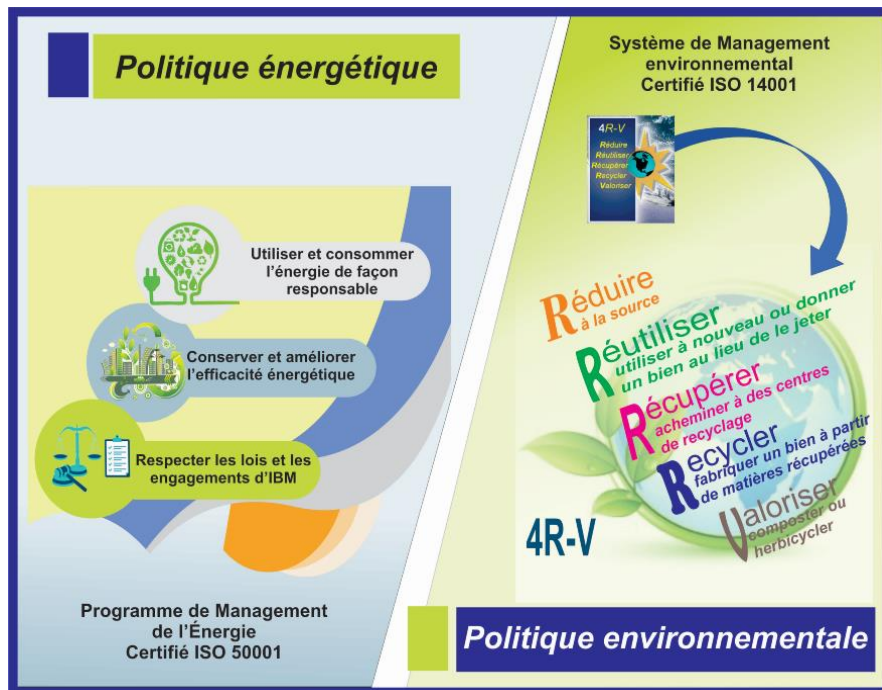
Pour gérer l'environnement de façon responsable, IBM s'attend à ce que ses employés et ses entrepreneurs respectent les procédures en vigueur en participant à la conservation de l'énergie et des ressources naturelles, et en gérant les déchets selon les politiques en vigueur.

Politique environnementale 4R-V:

- Réduire,
- Réutiliser
- Récupérer
- Recycler
- Valoriser

Politique énergétique :

- Utiliser et consommer l'énergie de manière responsable
- Conserver et améliorer l'efficacité énergétique
- Respecter les lois et les engagements d'IBM



Pour toutes questions sur ces programmes, je vous invite à contacter votre représentant IBM ou un membre de l'équipe Affaires Environnementales.